



# JOURNAL OFFICIEL LFH

N° 240 - 30 Mars 2026





## Chers clubs de D1 LFH Dames,

Lors de la réunion du Conseil d'Administration du 10 mars 2026, il a été décidé d'avancer la date limite de communication concernant les intentions de montée en D2 Nationale Dames.

La nouvelle date limite est fixée au 26 avril 2026 au plus tard.

Cet avancement exceptionnel résulte de la mise en place, cette saison, de matchs de barrages spécifiques liés à la réforme de la D2 Dames, lesquels débiteront durant le week-end des 9 et 10 mai 2026. Il nous est donc primordial de connaître les intentions des clubs avant cette date afin de préparer au mieux l'organisation de ces rencontres.

Nous demandons donc à chaque club qui ne souhaite pas monter en D2 Nationale Dames de nous en informer pour le 26 avril 2026 au plus tard, en envoyant un message à l'adresse suivante :

calendriers@handball.be

Pour rappel, voici le point de règlement actuellement en vigueur :

### *612. Inscriptions et engagements*

*C. Le club qui ne souhaite pas monter dans une division supérieure, qui ne veut pas entrer en ligne de compte pour l'obtention de places éventuelles dans une division supérieure ou qui veut dégrader volontairement doit le communiquer pour le 15 mai. Un club qui dégrade volontairement ne peut s'aligner que dans la division la plus basse. Un club qui se met en inactivité est automatiquement engagé dans le championnat de la division la plus basse lorsqu'il reprend ses activités.*



## Compte rendu de l'Assemblée Générale ordinaire de l'A.S.B.L. Ligue Francophone de Handball du vendredi 20 mars 2026 à Louvain-la-Neuve

Le Président, Jean-Luc Dessart, ouvre l'Assemblée Générale :

Bonsoir à toutes et à tous,

Vous êtes rassemblés ce soir à Louvain-La-Neuve, dans cette belle cité universitaire, qui a vu passé des dizaines, que dis-je, sans doute des centaines de milliers d'étudiants, dont de nombreux handballeurs et handballeuses, lesquels pouvaient compter sur un parrain de choix ; je pense bien évidemment à Thierry Marique, le régional de l'étape.

Pour ce qui me concerne, je ne peux être parmi vous ayant été opéré il y a quinze jours pour une prothèse de genou. Je le regrette vraiment.

Cela étant, je ne pouvais pas ne pas me manifester à ce rendez-vous important de l'année. En effet, l'assemblée générale est par excellence le moment des retrouvailles, des rencontres, des discussions et du partage de l'information entre amoureux du handball.

Si nous ne devons pas oublier ceux qui nous ont quitté durant cette dernière année, après s'être investis sans compter pour notre sport, je veux souhaiter la bienvenue aux nouveaux venus, qu'ils aient embrassés une fonction officielle au sein d'un club récemment ou qu'ils aient été désignés comme représentant de leur club. Soyez rassurés, vous prendrez du plaisir à écouter l'ensemble des bonnes nouvelles qui vous seront transmises mais également à rencontrer de nouvelles personnes qui partagent la même passion que vous. Je dois cependant vous mettre en garde contre les mauvais copains qui risquent de vous entraîner jusque pas d'heure à l'issue de cette réunion. Pour qu'ils conservent l'anonymat, je ne citerai que quelques prénoms sans autre précision : Martine, Georges, Fabrice, Isabelle et Thierry. L'un ou l'autre est absent ce soir. Cela étant, si vous aimez chanter, vous pouvez rester ; le récital en vaut, paraît-il, la peine !!

Plus sérieusement, comme j'ai l'habitude de le dire, je suis un président heureux car, comme cela vous sera expliqué, nous avons mené à bien de nombreux projets et actions en 2025 et nous en mènerons d'autres encore en 2026. Benoit et Jonathan vous exposeront cela d'ici quelques minutes.

Je voudrais cependant mettre en avant un contexte relationnel favorable qui nous permet de développer notre sport avec force et qualité : nos collaborations avec la VHV, la Ligue Grand Est française et avec la communauté germanophone.

Pas mal de modifications structurelles et réglementaires ont pu voir le jour au niveau belge. L'inscription de notre équipe nationale féminine en est un exemple ; le nouveau règlement disciplinaire en est un autre. Nous développons une multitude de projets avec nos amis français et nous avons ouvert un sport-études à Eupen grâce à l'excellente collaboration et à la participation active des différentes institutions de la communauté germanophone. Cela vous sera expliqué plus en détails ce soir.

Pour être complets, nous ne pouvons passer sous silence la décision que nous avons dû prendre à l'égard de notre chef-arbitre. La confiance était totalement rompue entre lui et le CA et nous n'avions plus d'autres possibilités après de nombreuses tentatives de conciliation. Il est donc totalement faux de dire qu'il a été remercié parce qu'il est germanophone. Il s'agit ni plus ni moins d'une injure à notre égard ; les très bonnes relations avec nos clubs d'Eupen et d'Eynatten en attestent. Ajoutons que nous travaillons avec quelques personnes motivées à mettre en place une nouvelle structure pour l'arbitrage francophone et belge, par ailleurs.

Je vais vous laisser car les interventions de Benoit et Jonathan susciteront, j'en suis certain, des questions car les projets sont ambitieux et nous voulons être totalement transparents à votre égard. Merci encore pour votre engagement pour notre beau sport et soyez prudents en rentrant chez vous.

En l'absence de Baudouin, également sur le flanc à la suite d'une opération au genou, merci à Thierry d'assumer la présidence de la réunion. Au plaisir de vous revoir.



PROCES VERBAL  
 PROCES VERBAL  
 PROCES VERBAL



### 1. Appel des clubs et vérification des pouvoirs

Les clubs présents et représentés sont appelés et les pouvoirs vérifiés conformément aux statuts de la LFH.

#### **Clubs présents:**

##### **Province du Brabant :**

HC Kraainem, HC Perwez, HSC Tubize, United Brussels HC, Waterloo ASH

##### **Province du Hainaut :**

H.B.C.C.R., Entente du Centre CLH, SHC Mont/sur/Marchienne, HC Mouscron, HBC Silly, Estudiantes HC Tournai.

##### **Province de Liège :**

HC Amay, Union Beynoise HB, KTSV Eupen, HC Eynatten-Raeren, ROC Flémalle, JS/EP Herstal, Jeunesse Jemeppe HB, Liège HC, HC Malmedy, HC Renaissance Montegnée, HC Sprimont, HC Verviers, H. Villers-Amay 59, HB Fémina Visé, HC Visé BM, HC Wanzois-Passion

##### **Province de Luxembourg :**

##### **Province de Namur :**

HBC Beauraing, HBC Mettet, H.A.C.C.A., HC Namur-Floreffe

#### **Clubs absents:**

HBC Attert, HC Arlon, HC Saint-Hubert, HC Herstal

Il y a donc 31 clubs ayant droit de vote.

#### **Clubs ayant démissionnés :**

Brussels HC

NCHC Bastogne

Handball Condroz Sambre et Meuse

Handball Floreffe

#### **Nouveau club :**

HC Wanzois Passion

#### **Conseil d'Administration de la L.F.H. :**

E. Colonius, M. Dessart, P. Hourez, T. Marique, J-P. Thevissen,

Excusés: B. Brasseur, J-L. Dessart, I. Paquet, T. Pierloot

#### **Employés de la L.F.H. :**

B. Neuville, Secrétaire Général ; J. Vandenberg, Directeur Technique ; H. Delmelle, permanent administratif, F. Delcourt, permanent administratif, M. Di Giacomo, coordinateur sportif.

### 3. Ratification du procès-verbal de l'AG ordinaire du 21 mars 2025

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 mars 2025 est approuvé à l'unanimité, n'ayant fait l'objet d'aucune contestation écrite dans les délais prévus.

### 4. Rapports du Conseil d'Administration et des Commissions

Les différents rapports du Conseil d'Administration et des Commissions sont présentés et discutés. Les points clés incluent :

#### **4.1. Contexte financier 2025–2026**

L'année 2026 confirme une tendance à la baisse des ressources publiques déjà observée en fin d'olympiade 2021-2024. La LFH enregistre une diminution de 28.000 € des subsides structurels en 2026, à laquelle s'ajoute la fin du soutien du Ministre Jeholet estimée à 22.000 €.

Cette contraction budgétaire s'inscrit dans la continuité des tendances relevées sur 2021-2024, et impose une gestion encore plus prudente des ressources structurelles.

#### **Résultat comptable 2025**

Malgré un contexte difficile, les comptes 2025 affichent un résultat positif de +22.614 €, notamment grâce :

- à des récupérations de frais,
- à des subventions ciblées (IDHPS, Interreg, labellisation),
- à des projets autofinancés (stages, YTT).

Ce résultat a permis d'aborder la saison 2025-2026 avec une certaine stabilité, tout en anticipant les baisses à venir. Nous remercions les vérificateurs aux comptes, A. Salamanca et C. Etienne pour leur travail et leur collaboration.

#### **4.2. Activités et projets 2026**

##### **Labélisation**

La LFH poursuit ses efforts pour structurer et professionnaliser ses clubs via la labélisation, qui reste un pilier central du développement qualitatif du handball.

Le projet est renforcé par :

- des actions de gouvernance (outils clubs, digitalisation),
- le lien avec les formations,
- une meilleure structuration du suivi sportif.

##### **Hauts Potentiels, détection & stages**

L'identification et l'accompagnement des talents est désormais un axe stratégique prioritaire (Axe 3).

La LFH a :

- structuré un parcours fédéral stabilisé,
- développé des sélections U14 & U16,
- organisé des stages de performance U12/U14,
- poursuivi le programme TALENTS LFH,
- renforcé l'implication des clubs et familles.

##### **Accompagnement des clubs**

L'accompagnement est davantage professionnalisé via :

- la mise en place d'outils digitaux,
- la mutualisation des projets avec la Ligue Grand Est,
- la montée en puissance du PSG-LFH,
- le soutien continu sur le terrain et la structuration administrative.



### *Développement territorial*

Sous l'effet du nouveau Plan Stratégique, le développement territorial devient un levier majeur :

- nouvelles implantations (Rumes, Gesves),
- renforcement du programme Hand@School,
- actions d'initiation soutenues via le cadre des axes 2 et 3.

### *Hand Loisir*

La LFH a consolidé son offre « Hand Loisir », accessible dès 16 ans et portée dès la saison 26-27 sur :

- la mixité obligatoire,
- un format convivial sans classement,
- l'organisation de tournois mixtes,
- des règles adaptées (ballon taille 2 sans colle, but féminin = 2 points).

Ce dispositif continue d'élargir la base du handball et de fidéliser un public moins compétitif mais très engagé.

### *4.3 Projets vers le haut niveau*

#### *Structuration du parcours vers l'élite*

Dans l'Axe 4, la LFH a travaillé à :

- une ligne de conduite nationale partagée,
- un renforcement des ressources humaines dédiées,
- une participation accrue aux compétitions européennes et mondiales.

### *Académies*

Les académies Ostbelgien et Basse-Meuse poursuivent leur mise en place en vue d'un début officiel pour la saison 2026-2027.

### *Streaming & visibilité*

Le partenariat avec Sportway va renforcer la visibilité médiatique grâce au streaming systématique des matches.

## 5. Comptes et budget

a) **Approbation des comptes 2025** : Les comptes 2025 montrent un bénéfice de 22.614€.

Cela s'explique par les nombreux subsides complémentaires obtenus, une gestion rigoureuse des dépenses et la récupération de frais d'arbitrage de l'année 2024.

b) **Décharge aux administrateurs** : Les comptes sont approuvés et décharge est donnée aux administrateurs pour l'année 2025.

c) **Approbation du budget 2025** : Le budget 2025 est approuvé, avec un déficit actuel estimé à 45.700€. Cette estimation est pessimiste et nous pouvons espérer disposer d'un budget plus conséquent à la suite des différentes demandes subsides introduites et présentées.

d) **Désignation de deux commissaires aux comptes** : Deux commissaires aux comptes, J. Deridder et C. Etienne sont désignés pour l'année 2026.



## 6. Modifications des statuts

Les modifications des statuts requièrent que soient représentés au moins les 2/3 des membres effectifs, et nécessitent la majorité des 2/3 des voix émises. Les modifications des statuts sont approuvées.

### ARTICLE 49

Les administrateurs et les administrateurs journaliers (et toutes les autres personnes qui ont eu un pouvoir effectif de gestion dans l'asbl) sont responsables envers l'asbl des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions. Ceci s'applique également aux tiers dans la mesure où l'erreur commise est une erreur non contractuelle. Toutefois, ces personnes ne sont responsables que des décisions, actes ou comportements qui se situent manifestement en dehors du cadre dans lequel des administrateurs normalement prudents et attentifs, placés dans les mêmes circonstances, pourraient raisonnablement avoir un avis différent.

Étant donné que le C.A. est un collège, leur responsabilité pour les décisions ou omissions de ce collège est conjointe et solidaire.

Toutefois, pour les erreurs dans lesquelles ils n'ont joué aucun rôle, ils sont déchargés de toute responsabilité s'ils ont signalé l'erreur présumée au C.A. Cette notification, ainsi que la discussion à laquelle elle donne lieu, sont consignées dans le procès-verbal.

Cette responsabilité, ainsi que toute autre responsabilité découlant du CSA ou d'autres lois ou règlements, ainsi que la responsabilité pour les dettes de la personne morale visée aux articles XX.225 et XX.227 du Code de droit économique, est limitée aux montants prévus à l'article 2 :57 du CSA.

### ARTICLE 49

Les administrateurs, les administrateurs délégués à la gestion journalière ainsi que toute personne ayant exercé un pouvoir effectif de gestion dans l'ASBL sont responsables envers l'association des fautes commises dans l'exercice de leur mandat, conformément à l'article 2:56 du Code des sociétés et des associations.

Ils ne sont tenus que des décisions, actes ou comportements qui excèdent manifestement ceux qu'un administrateur normalement prudent et diligent, placé dans les mêmes circonstances, aurait pu raisonnablement adopter.

Ils sont également responsables envers les tiers du dommage résultant d'une faute extracontractuelle commise dans l'exercice de leurs fonctions, conformément aux règles du Code civil, sans préjudice des limitations légales de la responsabilité prévues aux articles 2:57 et 2:59 du CSA.

Étant donné que le C.A. est un collège, leur responsabilité pour les décisions ou omissions de ce collège est conjointe et solidaire.

Toutefois, pour les erreurs dans lesquelles ils n'ont joué aucun rôle, ils sont déchargés de toute responsabilité s'ils ont signalé l'erreur présumée au C.A. Cette notification, ainsi que la discussion à laquelle elle donne lieu, sont consignées dans le procès-verbal.

Cette responsabilité, ainsi que toute autre responsabilité découlant du CSA ou d'autres lois ou règlements, ainsi que la responsabilité pour les dettes de la personne morale visée aux articles XX.225 et XX.227 du Code de droit économique, est limitée aux montants prévus à l'article 2 :57 du CSA.

L'association assume la responsabilité des fautes légères commises par ses administrateurs, mandataires, bénévoles, salariés, moniteurs et sous-traitants dans l'exécution des activités de l'ASBL, ceux-ci agissant en qualité d'auxiliaires d'exécution au sens de l'article 5.240 du Code civil.

Dans cette mesure, les membres, adhérents, participants aux activités et toute personne ayant un lien contractuel avec l'ASBL reconnaissent que toute action en responsabilité à l'encontre de ces auxiliaires devra être dirigée contre l'ASBL elle-même, et renoncent à agir directement contre eux, sauf :

- en cas de faute lourde ou intentionnelle (dol) ;
- en cas de violation d'une obligation légale impérative ;
- dans les hypothèses où la loi prévoit explicitement une responsabilité personnelle des administrateurs.

La présente clause n'affecte pas les droits des tiers non contractuellement liés à l'ASBL, lesquels conservent la possibilité d'intenter une action en responsabilité extracontractuelle conformément au Code civil.





#### 7. Élections au Conseil d'Administration

Pour le Brabant : 2 mandats vacants : M. Brasseur Baudouin et M. Marique Thierry - sortants rééligibles

Pour le Hainaut : 2 mandats vacants : Mme. Hourez Pascale et Mme. Colonius Evelyne - sortantes rééligibles

Pour Liège : 2 mandats vacants : M. Dessart Jean-Luc et M. Thevissen Jean-Pierre - sortants rééligibles

Les votes se font de manière anonyme et 30 sur 31 votes sont comptabilisés.

#### *Résultat des votes :*

##### *Brabant*

- M. Brasseur Baudouin – réélu avec 100 % des voix
- M. Marique Thierry – réélu avec 100 % des voix

##### *Hainaut*

- Mme Hourez Pascale – réélue avec 100 % des voix
- Mme Colonius Evelyne – réélue avec 93 % des voix

##### *Liège*

- M. Dessart Jean-Luc – réélu avec 100 % des voix
- M. Thevissen Jean-Pierre – réélu avec 100 % des voix

#### 8. Discussion des vœux émis par les clubs, le C.A. ou les C.P.

Aucune demande n'est parvenue dans le délai imparti.

#### 9. Appel final des clubs

Le Secrétaire Général procède à l'appel final des clubs. Il en profite pour remercier les clubs et insiste sur la passion commune qui anime tant les employés que les administrateurs et les clubs.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mars 2026 se clôture à 22h15.

Benoit Neuville, Secrétaire Général,  
Copie certifiée conforme à l'original





## Compte-rendu de la réunion du Comité Exécutif Paritaire de l'URBH – 24/02/2026

**Présents :** T. Lovink – T. Pierloot – J-L. Dessart – T. Mogal – B. Danhieux – B. Neuville – D. Boulet – T. Marique (remplaçant B. Brasseur)

**Excusés :** B. Brasseur - J-F. Hannosset



### 1. Mot du Président

En l'absence de Jean-François et, à la demande des autres membres du CEP, Jean-Luc Dessart va assumer la présidence de la réunion de ce soir.

« Pour le traditionnel mot du président, mon intervention sera brève.

À quelques jours du début du mois de mars, je voudrais mettre l'accent sur les importantes échéances que nos équipes des Black Arrows et des Red Wolves vont rencontrer dans les deux mois qui viennent. J'espère que les supporters répondront présents afin de les soutenir lors de ces rencontres décisives pour leur avenir proche.

Pour le reste, je nous propose de débiter directement cette importante réunion au vu des sujets qui seront abordés comme notre possible participation à l'organisation du championnat d'Europe féminin de 2030.

Pour conclure, je me joins aux félicitations adressées par Bart à l'équipe réserve/espoirs féminine du club de Hubo Handbal pour son titre de championne de Belgique. »

### 2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 13/01/2026

Aucune remarque n'est formulée. Le procès-verbal est approuvé.

### 3. EURO 2030

Dries présente l'état d'avancement du dossier sur base de la note B2 et de la présentation du dossier de candidature *Women's EHF EURO 2030*.

Il souligne que le projet est conçu dès le départ comme un projet structurel, et non comme un simple événement de haut niveau. L'organisation de l'EURO 2030 doit servir de levier pour le développement durable du handball féminin en Belgique, avec une attention particulière pour :

- l'arrivée de nouvelles jeunes joueuses,
- le renforcement du fonctionnement des académies,
- la formation des entraîneurs et des arbitres,
- et l'ancrage sociétal élargi de notre discipline.

Cette approche est fortement appréciée par Sport Vlaanderen, la Ville d'Anvers et l'EHF.

Sur le plan international, des garanties importantes ont été obtenues.

L'EHF a officiellement confirmé que la Belgique accueillera deux poules, dont une comprenant la Belgique et une autre les Pays-Bas, garantissant une affluence soutenue à chaque journée de compétition.



Une convention multilatérale fixant clairement la répartition des rôles entre les différentes parties organisatrices sera également rédigée. L'EHF prendra intégralement à sa charge plusieurs postes coûteux et risqués : production TV, LED-boardings, construction du terrain, VAR et équipe événementielle. La possibilité de développer un nouveau Masterplan pour la Belgique reste aussi ouverte.



URBH - KBHB

Sur le plan opérationnel, la Lotto Arena est disponible, mais une confirmation définitive dépend de l'engagement formel de la Ville d'Anvers, considéré comme absolument essentiel pour poursuivre le dossier.

#### Situation financière

Sur base de la simulation actuelle:

- Coûts totaux : 795.000 €
- Recettes totales : 730.775 €
- Déficit estimé : 64.225 € (sur une hypothèse de 50 % de remplissage)

Ce déficit provient principalement de la phase préparatoire.

Sport Vlaanderen a confirmé que le projet est éligible à une subvention couvrant jusqu'à 20 % du coût total (environ 150.000 €), même si aucune garantie ne peut encore être donnée pour la période politique post-2030 en raison du contexte institutionnel.

Bart et Dries rencontreront prochainement le ministre flamand des Sports afin d'examiner une piste de garantie complémentaire, ce qui est une pratique courante.

#### Décision

Le CEP remercie Dries pour son exposé complet.

Le Comité constate :

- que les garanties internationales sont solides,
- que les risques financiers sont maîtrisables,
- que Sport Vlaanderen adopte une attitude constructive,
- et que la confirmation des Pays-Bas comme pays hôte de poule renforce considérablement le modèle économique.

Le CEP décide de poursuivre le processus, tout en rappelant que l'engagement formel de la Ville d'Anvers reste une condition indispensable avant toute décision définitive.

Une réunion supplémentaire sera programmée dès obtention de cette confirmation.



#### 4. Compétitions

##### Calendrier sportif

Le calendrier est présenté. L'intégration structurelle de l'équipe nationale féminine implique de repenser le fonctionnement de la compétition, les tournois internationaux dames ayant lieu en décembre (et non en janvier comme chez les hommes).

Cela pourrait créer une pause trop longue entre un éventuel EURO ou Mondial en décembre et la reprise début février.

Dès la saison prochaine, les Black Arrows participeront à un stage en décembre. Pour permettre cela:

- une journée de championnat sera libérée,
- les demi-finales de la Coupe de Belgique dames seront déplacées en janvier.

Le CEP valide également le principe selon lequel, au début d'une semaine internationale, les matches nationaux ne pourraient être programmés que le samedi, afin de faciliter les stages des sélections nationales (y compris jeunes).

Ce principe sera également soumis aux Ligues.

Les deux principes sont approuvés, et le calendrier est validé.

#### 5. Supercoupe de Belgique

Jonathan Vandenberg a consulté les clubs concernés.

Un consensus positif se dégage pour réorganiser une Supercoupe dès cette année, avec comme date cible les 29-30 août 2026. Les clubs sont également ouverts à une mise en place durable de l'événement en ouverture de saison.

##### Modèle d'organisation

Le CEP valide le principe d'un modèle reposant sur une candidature d'un club organisateur, tandis que l'URBH reste titulaire des droits (format, branding, billetterie) et garantit le cadre sportif et commercial.

Ordre d'organisation :

- Édition 2026 :
  - Vainqueur Coupe Hommes
  - Vainqueur Coupe Dames
  - Champion Hommes
  - Champion Dames
- Édition 2027 et suivantes (alternance) :
  - Vainqueur Coupe Dames
  - Vainqueur Coupe Hommes
  - Champion Dames
  - Champion Hommes

Si aucun club ne se porte candidat, celui qui apparaît en premier dans l'ordre ci-dessus assumera l'organisation.

Des critères minima pour l'homologation des salles seront définis afin d'assurer une base uniforme.





### Modèle financier

Le CEP demande une précision supplémentaire concernant :

- la répartition des tickets et des recettes,
- les indemnités des équipes participantes,
- les frais d'arbitrage,
- les éventuelles contributions organisationnelles,
- la clé de répartition des coûts et bénéfices.

Objectif : un modèle transparent, équilibré et durable.



**URBH - KBHB**

### Décision

L'organisation de la Supercoupe 2026 est poursuivie, avec finalisation du modèle financier en vue d'approbation ultérieure.

#### 6. Arbitrage – National Refereeing Board (NRB)

Le CEP confirme sa position résolument positive quant à la poursuite de la professionnalisation de l'arbitrage national. Le CEP soutient dans son ensemble l'évolution proposée vers la création d'un *National Refereeing Board* (NRB) ainsi que les orientations présentées lors du deuxième séminaire national des arbitres.

Le CEP souhaite faire de la mise en place effective du NRB une priorité, avec une composition clairement définie et une procédure électorale transparente.

#### Composition du NRB

Selon le CEP, le NRB ne pourra fonctionner durablement que si trois principes fondamentaux sont conciliés :

- un modèle de gouvernance fondé sur la compétence ;
- une légitimité démocratique assurée par une élection ;
- un équilibre structurel conforme à la réalité fédérale.

Bien que les membres soient avant tout évalués sur leur expertise, leur profil et leur engagement national, le CEP estime indispensable de prévoir un minimum d'ancrage structurel par Ligue, compte tenu du fonctionnement fédéral et des conditions de reconnaissance.

En conséquence, le CEP décide de fixer la composition du NRB comme suit :

- Le NRB se compose de six membres ;
- Deux mandats sont réservés à des candidats représentant la Vlaamse Handbalvereniging ;
- Deux mandats sont réservés à des candidats représentant la Ligue Francophone de Handball
- Deux mandats sont entièrement libres, sans rattachement institutionnel.

Cette répartition assure un équilibre optimal entre compétence, légitimité et stabilité fédérale.



### Procédure électorale

Le CEP confirme que les élections auront lieu dans le cadre du troisième séminaire national des arbitres, encore au cours de cette saison.

Calendrier indicatif :

- Ouverture des candidatures dans les prochaines semaines ;
- Date limite de dépôt : 24 mars ;
- Analyse et validation des candidatures par le CEP ;
- Organisation d'un vote en ligne ;
- Annonce officielle des résultats lors du séminaire.

La validation préalable des candidatures par le CEP relève de sa responsabilité : elle vise à garantir une attitude constructive, la loyauté envers la structure nationale et la bonne gouvernance du futur board. Il s'agit d'une fonction de garantie, sans aucune ingérence dans le processus démocratique.

### Candidatures et droit de vote

Le CEP souligne qu'il reste à définir clairement :

- qui peut se porter candidat ;
- qui dispose du droit de vote.

Pour les candidatures, des critères objectifs seront établis, notamment en matière d'implication active, d'expérience et d'engagement dans l'arbitrage.

Concernant le droit de vote, le principe est que l'élection doit être portée par la communauté arbitrale. L'intention est donc d'accorder le droit de vote à tous les arbitres actifs. Les modalités relatives aux arbitres formellement affiliés mais inactifs devront être clarifiées, par exemple en conditionnant le droit de vote à une activité effective au cours des dernières saisons ou à un certain niveau de pratique.

Ces modalités feront l'objet d'un travail complémentaire.

### Compétences et fonctionnement du NRB

À ce stade, le CEP préfère ne pas statuer définitivement sur la répartition complète des compétences du NRB. Une approche progressive est privilégiée :

1. Création et composition du board ;
2. Élaboration ultérieure des compétences, avec harmonisation interfédérale.

Cette prudence est liée aux exigences de reconnaissance en vigueur dans les structures flamandes et wallonnes, qui imposent certaines règles en matière de parité et de décision nationale. Cela implique qu'en parallèle du renforcement de l'échelon national, un niveau intermédiaire au niveau des Ligues reste nécessaire.

Le CEP adhère pleinement à la philosophie selon laquelle la vision, l'harmonisation et le contrôle de qualité doivent être davantage pilotés au niveau national, tout en respectant le cadre fédéral dans lequel s'inscrit la structure.



URBH - KBHB



## 7. Finances

Dries présente une mise à jour du budget 2026 et de la situation après les premiers mois.

Quelques défis persistent concernant la lisibilité comptable ; un travail d'optimisation est en cours avec Alain et Alex.

## 8. Varia

### Contrat Erima

Le contrat arrive à échéance en fin de saison.

Dries est en discussion avec la firme et le CEP demande d'intégrer les opportunités provenant de KW Sports (Allemagne) et de la FFHB (France).

### Exigences des salles pour les tournois IRT (HUB) et compétitions nationales

Le CEP valide la nécessité d'une meilleure planification progressive des normes d'homologation, afin de permettre aux clubs de s'adapter sans pression excessive.

### Matchs de barrage SHL – D1

Le CEP approuve la proposition suivante pour le règlement 2025–2026 :

*« Dans tous les cas mentionnés ci-dessus, le match aller des barrages est joué sur le terrain de l'équipe issue de la Division 1 Nationale Hommes, et le match retour sur celui de l'équipe issue de la Super Handball League. »*

### Prochaine réunion

24 mars 2026 – 20h – via Teams



## 📌 PROJETS DE JEU DES CATÉGORIES JEUNES (U8 à U14)

La Ligue Francophone de Handball met à disposition de ses clubs un **document de référence détaillant les projets de jeu** à mettre en application dans les catégories jeunes, des U8 au U14.

👉 Ce document est accessible ici :

[Plan de développement du jeune joueur URBH](#)

### 🎯 Pourquoi un projet de jeu commun ?

Mettre en place un projet de jeu partagé par l'ensemble des clubs de la Ligue est **essentiel pour le développement individuel de nos jeunes joueurs** :

- Il garantit un **cadre cohérent et progressif** tout au long de la formation ;
- Il favorise l'**apprentissage des fondamentaux techniques, tactiques et moteurs** adaptés à chaque âge ;
- Il place le **joueur au centre du projet**, en privilégiant le jeu, la prise d'initiative, la compréhension et le plaisir ;
- Il assure une **continuité pédagogique**, quel que soit le club ou la catégorie, facilitant ainsi l'évolution des joueurs sur le long terme.

### 🔄 Un projet vivant et évolutif

Le projet de jeu n'est pas un document figé. La commission technique de la ligue a d'ailleurs pour mission d'évaluer régulièrement sa pertinence.

Il est **soumis chaque année à de nouvelles réflexions**, car les **besoins et apprentissages des jeunes joueurs évoluent constamment**.

Dans ce contexte, les **retours du terrain** – qu'ils proviennent des entraîneurs, formateurs, arbitres, dirigeants ou parents – peuvent jouer un **rôle essentiel dans l'adaptation continue du projet aux réalités de la pratique**.

### 👉 Vous avez une question ? Une proposition ? Un constat à partager ?

La Ligue souhaite que ce document soit **compris, appliqué et vécu sur le terrain**.

C'est pourquoi **toutes les personnes concernées** (entraîneurs, formateurs, dirigeants, arbitres, parents...) peuvent entrer en contact avec la Ligue :

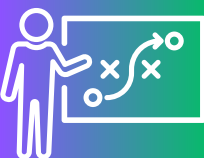
- Pour **poser des questions** en cas d'incompréhension de certaines règles ou principes ;
- Pour **signaler un non-respect des projets de jeu** observé lors des rencontres ;
- Pour **partager des retours d'expérience constructifs**, afin de faire évoluer le projet dans l'intérêt de la formation des jeunes.

### 📞 Moyens de contact

📧 Coordinateur de la Commission Technique : [commissiotechnique@handball.be](mailto:commissiotechnique@handball.be)

📄 Formulaire en ligne disponible ici

<https://form.jotform.com/260762747180360>





URBH - KBHB



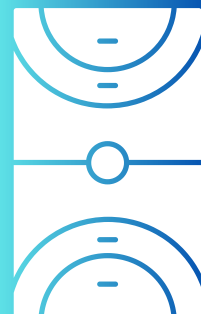
## Tirage au sort du Championnat d'Europe de handball 2028

Jeudi soir, à Lisbonne, a eu lieu le tirage au sort à l'EURO de handball masculin qui se déroulera en 2028 en Espagne, au Portugal et en Suisse. Dans le groupe 7, la Belgique affrontera l'Allemagne, l'Italie et la Slovaquie.

Quelques jours après l'élimination des Red Wolves lors du deuxième tour sur trois tours de qualification pour le Championnat du monde, les handballeurs belges connaissent désormais leur programme pour l'automne 2026 et le printemps 2027.

24 pays participent au à l'EURO. L'Espagne, le Portugal et la Suisse, en tant que pays organisateurs, sont directement qualifiés pour la phase finale, tout comme le Danemark, champion d'Europe.

Les 20 places restantes sont attribuées aux premières et deuxième équipes de chacun des 8 groupes, auxquelles s'ajoutent les 4 meilleures équipes classées troisièmes. Les quatre nations affichant les moins bons résultats à l'issue des qualifications seront condamnées à disputer des pré-qualifications en vue de l'EURO 2030. L'EURO 2028 se déroulera du 13 au 30 janvier.





# QUALIFIERS

MEN'S EHF EURO 2028

# DRAW RESULT

## GROUP 1



## GROUP 2



## GROUP 3



## GROUP 4



## GROUP 5



## GROUP 6



## GROUP 7



## GROUP 8



#UNLEASHTHEEXTRAORDINARY

**WOMEN'S EHF EURO 2026**  
POLAND - ROMANIA - CZECHIA - SLOVAKIA - TURKEY  
3-29 DECEMBER

**BELGIUM - SLOVENIA**

**08** April | 20h10  
Wednesday | Sporthal Alverberg

erima BLACKROLL **SPORT. VLAANDEREN** Ostbelgien **ASTAR** Adeps-pro **cegeka**  
FÉDÉRATION ROYALE BELGE DE HANDBALL **H. HASSELT HEEFT HET.** S. **HET BELANG VAN LIMBURG** Hydro **lotto**

Tickets  
[www.handballbelgium.be](https://www.handballbelgium.be)

Mercredi 8 Avril, les Black Arrows disputeront leur troisième et dernier match à domicile pour l'Euro contre la Slovénie à 20h10 à l'Alverberg de Hasselt.

Tickets pour ce match: <https://matches.kbhb.tickoweb.be/selection>

EQUIPE NATIONALE  
EQUIPE NATIONALE  
EQUIPE NATIONALE




**LF** HAND  
BALL  
www.handball.be

LIGUE  
GRAND EST  
FFHANDBALL




# HANDBALL


## Summer

# CAMP 2K26

**STAGE EN INTERNAT  
ENCADREMENT PAR  
DES COACHS DIPLOMES  
& SUIVI MEDICAL  
PAR UN KINE**

**480€**

**DU 16/08/26  
AU 21/08/26**



**CENTRE ADEPS  
LA FRAÏNEUSE, SPA  
BELGIQUE**



**GARCONS / FILLES  
U14-U16-U18  
2014 -> 2009**



- PREPA PHYSIQUE
- SPECIFIQUES POSTES
- ANALYSES VIDEO
- TOURNOI ALLSTARS
- ACTIVITE DE NUIT
- ACTIVITE AQUATIQUE
- ATELIER NUTRITION

**INFO: MAXIME.DIGIACOMO@HANDBALL.BE**

STAGE HAND  
STAGE HAND  
STAGE HAND

Inscris-toi !



STAGE MULTISPORTS  
ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES



DU 04 AU 08 MAI 2026  
BEYNE-HEUSAY

# STAGE MULTISPORTS

ENFANTS DE 4 À 10 ANS, ENTRE AMUSEMENT ET DÉCOUVERTE



HALL ED. RIGO — 09H00 - 16H00  
04 ▶ 08/05 — BEYNE-HEUSAY

INFOS & INSCRIPTIONS [85,00 €]

VALERIE: 0477-355 975 | SECRETARIAT@UNIONBEYNOISE.BE  
GIANNI: 0475-302 407 | BUREAUGESTION@UNIONBEYNOISE.BE

GARDERIE DE 8H15 È 9H00 ET DE 16H00 A 16H45

Resarm



VIVONS  
SPORT!

SCOTCH  
AGENCY  
AGENCE  
R31055

Adeps

F3  
FEDERATION

GL CHASSIS

Kempa

elipse

HOUYOUNG  
CONSTRUCTIONS

bâtiments  
maintenance

Team fashion

SELBOGNER  
ORANGE

STAGE HAND  
STAGE HAND  
STAGE HAND  
STAGE HAND



STAGE HAND  
STAGE HAND  
STAGE HAND  
STAGE HAND  
STAGE HAND

STAGE  
PERFECTIONNEMENT

DU 04 AU 08 MAI 2026  
BEYNE-HEUSAY

# STAGE PERFECTIONNEMENT

JOUEURS ET JOUEUSES LICENCIES U10-U12-U14  
[NÉS ENTRE 2012 ET 2017]

HALL ED. RIGO — 09H00 - 16H00  
04 ▶ 08/05 — BEYNE-HEUSAY

INFOS & INSCRIPTIONS [85,00 €]

VALERIE: 0477-355 975 | [SECRETARIAT@UNIONBEYNOISE.BE](mailto:SECRETARIAT@UNIONBEYNOISE.BE)  
GIANNI: 0475-302 407 | [BUREAUGESTION@UNIONBEYNOISE.BE](mailto:BUREAUGESTION@UNIONBEYNOISE.BE)

GARDERIE DE 8H15 Á 9H00 ET DE 16H00 A 16H45

Resarm



VIVONS  
SPORT!

SCOTCH  
AGENCY  
75N321  
H51005

Adeps

FB  
FEDERATION  
BEYNOISE

GL CHASSIS

Kempa

elipse

HOUYOUX  
CONSTRUCTIONS

bâtiments  
maintenance

T  
teach fashion

SELECTIONNER  
CHASSIS





STAGE HAND  
STAGE HAND  
STAGE HAND

Rue de la Station 37, 4537 Verlaine

# STAGE DE HANDBALL DU 13 AU 17 JUILLET 2026

Tu veux découvrir, tu veux progresser  
et t'amuser pendant les vacances ?



6 ans → 16 ans

📅 Horaire :  
9h → 16h

Garderie  
Possible

80€



INSCRIPTIONS & RENSEIGNEMENTS

☎ +32 498 59 67 81

✉ secretariat@hcwp.be





STAGE HAND  
STAGE HAND  
STAGE HAND



# STAGE HANDBALL & MULTISPORTS

**POUR ENFANTS DE 5 À 11 ANS**

Encadrement par des diplômés en éducation physique  
Répartition en 3 groupes selon le niveau d'aptitude  
Paiement sur compte BE74 1030 1178 9107

## 10 AOÛT - 14 AOÛT 26

INSCRIPTIONS: THIERRY DUBUC  
0474 22 90 96 THIERRY.DUBUC@GMAIL.COM

HALL SPORTIF SPRIMONT | 09H00 - 16H00



TOURNOI ETRANGER  
TOURNOI ETRANGER  
TOURNOI ETRANGER



SAVE THE DATE AND BE PART OF THE 30th CELL-CUP  
VESZPRÉM INTERNATIONAL HANDBALL TOURNAMENT!

13-19.08.2026

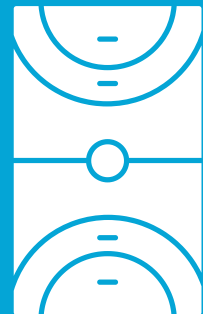
Only indoor games! Teams from all around the World!



[INFORMATION](#)  
[CELL- CUP](#)

## FINALES NATIONALES JEUNES

L'organisation des finales nationales jeunes URBH 25-26 est attribuée à **Sezoens Achilles Bocholt**.





## Projet Sportway – Informations essentielles pour les clubs

Dans le cadre du partenariat entre l'URBH et Sportway, nous souhaitons vous communiquer l'état d'avancement du projet ainsi qu'un rappel des points clés en vue de la saison 2026–2027. Plusieurs retours récents montrent que certains aspects pratiques restent à clarifier : cette synthèse ci-dessous vise à soutenir vos préparatifs.

### 1. Obligation de diffusion dès la saison 2026–2027

La retransmission des matchs via la plateforme OTT de Sportway deviendra obligatoire pour les compétitions suivantes :

#### **Liga 1 Heren**

#### **D1 LFH Messieurs**

#### **D1 & D2 National Dames**

#### **D1 & D2 National Messieurs**

Cette obligation, validée par le CEP URBH et les Conseils d'administration des deux Ligues, s'applique également à **tout match joué dans une salle équipée d'une caméra Sportway**, indépendamment de la division.

### 2. Installation gratuite des caméras IA

Conformément au contrat Fédération–Sportway, l'entreprise :

- finance intégralement l'installation du matériel ;
- assure la maintenance, le support et tout remplacement ;
- fournit les outils de production, la plateforme OTT et les solutions d'analyse vidéo.

En contrepartie, les clubs s'engagent à :

- garantir une connexion Internet filaire (min. 20 Mbit/s) ;
- fournir l'alimentation électrique ;
- faciliter l'accès à l'infrastructure (échelle, nacelle, planning, etc.) ;
- informer leurs membres que les rencontres seront filmées et diffusées.

### 3. Réactivité attendue des clubs

Sportway a entamé les contacts et plusieurs clubs ont déjà transmis les informations techniques requises — merci à eux. Dans les prochaines semaines, les prises de contact se poursuivront afin d'organiser les installations progressivement.

**Nous insistons sur l'importance d'une réponse rapide** afin de permettre une planification efficace et éviter tout retard, l'obligation de diffusion entrant pleinement en vigueur dès 2026–2027.

### 4. Choix technique : caméra Sportway ou système propre

Les clubs conservent la liberté de choisir entre :

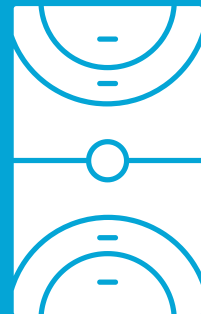
#### **Option 1 : Caméra Sportway (fourniture et installation gratuite)**

- Accès direct à la plateforme OTT Sportway.
- Transfert des droits audiovisuels des matchs concernés à Sportway via la Fédération.
- Streaming, stockage et outils vidéo inclus.
- Aucun coût matériel ou de maintenance.

#### **Option 2 : Maintien d'un système interne par le club**

- qui utilise son propre matériel ;
- qui reste tenu de diffuser les matchs concernés sur la plateforme Sportway ;
- qui doit fournir un flux conforme aux exigences techniques de Sportway ;
- qui conserve ses droits audiovisuels tant qu'aucune installation Sportway n'est planifiée.

Ce projet représente une opportunité structurante pour le handball belge et renforçant sa visibilité.





## Séminaire juridique AISF : la réforme du Code civil

Le service juridique de l'AES-AISF vient à la rencontre des acteurs de terrain à l'occasion de ses soirées thématiques.

C'est à nouveau **LA REFORME DU CODE CIVIL** qui sera au cœur des échanges pour 4 soirées supplémentaires.

Ces séances d'information porteront spécifiquement sur les conséquences concrètes de cette réforme pour le secteur sportif:

- Les grands principes de la responsabilité civile ;
- La distinction entre responsabilité civile et responsabilité pénale ;
- Les impacts spécifiques de la réforme sur les associations sportives ;
- La suppression de la quasi-immunité des agents d'exécution (administrateurs, volontaires, salariés, etc.) ;
- La mise en place de clauses exonératoires ou limitatives de responsabilité pour ces agents ;
- Les assurances à prévoir pour protéger votre association et ses membres.

Site Internet : <https://aes-aisf.be/reforme-code-civil/>

Inscriptions via la plateforme en ligne « Billetweb » : <https://www.billetweb.fr/juridique-la-reforme-du-code-civil>

Ces rencontres sont une occasion précieuse pour les gestionnaires, responsables associatifs et acteurs du sport de mieux comprendre les nouvelles obligations juridiques et de poser toutes leurs questions à nos experts.

### Dates et lieux :

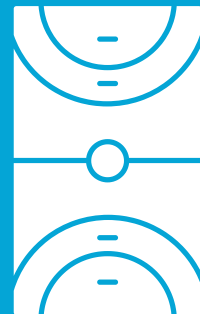
4 soirées :

21 avril 2026	Bureaux de l'AISF - Allée du Bol d'Air, 13 à 4031 Angleur	Accueil dès 17h30 Exposé à 18h00 Drink et sandwiches à 21h00
23 avril 2026	Centre sportif Mounier – Avenue E. Mounier 87 à 1200 Woluwe-Saint-Lambert	Accueil dès 17h30 Exposé à 18h00 Drink et sandwiches à 21h00
20 mai 2026	Rue Landen, 23 à 4280 Hannut (Hôtel de Ville)	Accueil dès 17h30 Exposé à 18h00 Drink et sandwiches à 21h00
09 juin 2026	Hall des Sports de Farciennes - Rue du Puits communal 103 à 6420 Farciennes	Accueil dès 17h30 Exposé à 18h00 Drink et sandwiches à 21h00

**Prix** (les clubs affiliés à la LFH bénéficient du tarif « membres » au sein de l'AISF. Le code promotion à renseigner est : AISF/LFH/2026/220407):

Membres AES ou AISF : 60 euros

Non membres : 90 euros





# Nos partenaires

